

# Les maladies chroniques évolutives (MCE) : un sujet qui s'inscrit dans la qualité de vie de votre entreprise

MCE : Pourquoi  
l'entreprise doit-elle  
s'en préoccuper ?

15%

des travailleurs en France sont  
concernés par les maladies  
chroniques évolutives (Diabète,  
cancer, ...), et ce nombre est en  
progression.

Vous y êtes confrontés ?  
Vous souhaitez échanger ?  
Participez à :

Une visioconférence d'Information et de sensibilisation sur  
l'impact des Maladies chroniques Evolutives  
sur le travail en entreprise

> Une organisation en partenariat avec l'Aract Hauts-de-France, l'Agefiph  
Hauts-de-France et la CPME Somme, et avec la participation de Votre RH  
et Sophro-Sphère.



« Échanges, partages d'expériences et réponse à  
vos interrogations quant à cette problématique et  
notamment au regard du contexte sanitaire actuel »

## Quand

Le 23 juin 2020  
9h45 – 12h

## Comment

En visio conférence  
via le lien Zoom

Pour répondre, cliquez sur le lien ci-dessous : [Google forms](#)

Par ailleurs et pour vous familiariser avec les MCE et la démarche de prévention de leur maintien dans l'emploi, nous vous invitons à consulter **le module e-learning de sensibilisation au maintien dans l'emploi des salariés atteints de maladies chroniques évolutives** via le lien suivant : <http://hautsdefrance-aract.fr/blog/module-elearning/maladie-chronique-evolutive-maintien-lemploi/>

Pour tous renseignements complémentaires :  
Catherine REMY – Chargée de Mission Transfert : [c.remy@anact.fr](mailto:c.remy@anact.fr)